



FORCE OUVRIÈRE

Paris, le 12 septembre 2016

Madame Ségolène ROYAL

Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Madame Emmanuelle COSSE

Ministre du logement et de l'habitat durable

Objet : préavis de grève pour le lundi 26 septembre 2016

Mesdames les Ministres,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, je vous informe que le SNITPECT-FO dépose par le présent courrier un **préavis de grève** couvrant les ingénieurs des travaux publics de l'État exerçant dans les services et établissements publics des MEEM et MLHD, ainsi que dans les DDI pour **la journée du 26 septembre 2016, d'une durée de 24 heures**.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre de l'organisation d'une journée d'action nationale, en prolongement de la journée du 29 juin 2016 et des mobilisations passées du SNITPECT-FO (en 2015 pour demander la dérogation au RIFSEEP, en 2014 et 2015 pour demander le maintien des 3 cycles de mobilité dans nos ministères, en octobre 2015 pour demander une réforme du corps des ITPE créant notamment un 3ème grade HEB).

En l'absence de concertation sur la réforme du statut prévue en 2016 et alors que la fonction publique avance un projet pour les ingénieurs qui est en parfaite contradiction avec les ambitions ministérielles, le SNITPECT-FO revendique pour les ITPE l'intervention de notre ministère de tutelle pour obtenir :

- la sortie du corps des ITPE du protocole PPCR A type ;
- la validation sans délai du projet de nouveau statut pour le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État que vous avez porté auprès de la fonction publique, prévoyant :
 - (a) la rénovation de la grille indiciaire du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État, comportant la revalorisation de l'ensemble de la grille, l'ajout d'échelons aux 1^{er} et 2^{ème} niveaux de grade sans allongement de la carrière et l'atteinte du niveau Hors Échelle B,
 - (b) la transformation de l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef en 3^{ème} niveau de grade avec deux échelons spéciaux,
- la mise en place, pour le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État d'un régime indemnitaire revalorisé, lié au grade et rémunéré en année courante ;
- la pleine reconnaissance du lien entre le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et leur école de formation dans la rédaction du décret transformant l'ENTPE en Grand Établissement, et le maintien de la seule tutelle ministérielle sur ses principes de recrutement et de formation.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,



Laurent JANVIER